INFORMATION IMPORTANTE VOS POINTS DE RETRAITE

Madame, Monsieur,

Vous recevez ci-joint la facture de vos cotisations 2026 à régler pour le 18 décembre 2026.

La réforme de l'assiette sociale applicable en 2026 modifie également les modalités de calcul de vos points de retraite.

L'absence d'affichage du tableau récapitulatif sur votre présent bordereau est sans incidence sur vos droits à retraite. Vos points seront portés sur votre compte retraite.

Une information complémentaire vous sera communiquée ultérieurement.

Votre MSA reste à votre disposition pour vous accompagner et vous remercie de votre confiance.